

Le Courrier du CTC

Mai 2022



Publication
éditée par le CTC

Organisme National de Contrôle Technique de la Construction - www.ctc-dz.org

"Etudie, non pour savoir plus, mais pour savoir mieux."



KHAOUA MOHAMED, FONDATEUR DU CTC UN NOM REVIENT SUR TOUTES LES LÈVRES POUR DIRE LE MÉRITE IMMENSE D'UN HOMME SANS LA PUGNACITÉ ET LES COMPÉTENCES DUQUEL LE CTC N'AURAIT PAS RAYONNÉ.

MOHAMED TAREK BELARIBI,
MINISTRE DE L'HABITAT,
DE L'URBANISME ET DE LA VILLE



**"LE CTC EST LE GARANT
DE L'ÉTAT DANS LA
CONSTRUCTION"**

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ANNÉE DU CTC

LA DIRECTION GÉNÉRALE
ANNONCE OFFICIELLEMENT QUE
L'ANNÉE 2022 EST L'ANNÉE
ÉVÉNEMENTIELLE DU CTC DONT
LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ À
PARTIR DU 29 DÉCEMBRE 2021.

NUMÉRO SPÉCIAL

**LE CTC, AU SERVICE
DE LA QUALITÉ
DE LA CONSTRUCTION**

LES ARTICLES DE CE NUMÉRO SPÉCIAL
TRACENT L'ÉVOLUTION DU CTC EN
RAPPORT AVEC SON ENVIRONNEMENT
TECHNIQUE, ÉCONOMIQUE, INSTITUTIONNEL
ET ORGANISATIONNEL DE 1971 À CE JOUR.

50^e ANNIVERSAIRE DU CTC

UNE ENTREPRISE,
UNE HISTOIRE, UN PARCOURS

TEMOIGNAGES

L'OCCASION POUR SES ANCIENS
CADRÉS DE SE REMÉMORER LES
PÉRIPIÉTIES D'UN ÉDIFICE CONSTRUIT
LABORIEUSEMENT.

SOMMAIRE

Edito

*50e Anniversaire de la création du CTC
Point d'Arrêt légitime !*

Entretien

M. Mohamed Tarek BELARIBI,
Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville:
*"LE CTC est le Garant de l'Etat dans la
Construction"*

50 ans

*Le CTC,
Une Entreprise, Un Parcours*

Temoignages

*Témoignages des anciens Dirigeants et
Cadres du CTC*

"Le Courrier du CTC"

*Publication professionnelle éditée par le CTC
Organisme National de Contrôle Technique de la Construction
Siège Social: 01, Rue Kaddour Rahim Hussein Dey Alger
Tél: 023 77 57 78 / 023 77 25 84 Fax: 023 77 57 97 www.ctc-dz.org*

*Président Directeur Général, Responsable de la Publication
OUKACI Boumediene*

Diffusion gratuite aux professionnels de la construction





EDITO

Point d'Arrêt **LÉGITIME !**

Le 50^e Anniversaire du CTC est un point d'arrêt légitime et indispensable pour nous. C'est un moment de réflexion que nos lecteurs nous permettrons en cette précieuse occasion.

Les articles de ce numéro spécial tracent l'évolution du CTC en rapport avec son environnement technique, économique, institutionnel et organisationnel de 1971 à ce jour.

Mais au-delà des faits historiques, et en faisant une introspection sincère et une lecture analytique de l'Histoire du CTC, il y a lieu de constater que même si l'Entreprise a été bâtie par des hommes dont la compétence et la technicité restent inégalées, témoignages des anciens à l'appui, il est un élément crucial à leur réussite: leur **Volonté**. Ces hommes avaient du **Cœur**!

Il faut que les générations actuelles et futures sachent que les racines du CTC baignent dans le creuset des valeurs humaines les plus nobles et que le meilleur hommage qu'on puisse rendre à ces hommes est de rester fidèle à leurs principes. Des principes sans lesquels nous ne pourrions jamais nous projeter dans le futur...comme l'exprime si bien l'adage:

«Si la branche veut fleurir, qu'elle honore ses racines».

Président Directeur Général
OUKACI Boumediene





MOHAMED TAREK BELARIBI,
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

LE CTC EST LE GARANT DE L'ETAT DANS LA CONSTRUCTION

DANS CET ENTRETIEN, M. MOHAMED TAREK BELARIBI, MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE S'EXPRIME, À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU 50^E ANNIVERSAIRE DU CTC, SUR LE PARCOURS DE L'ORGANISME, SON RÔLE ET L'IMPORTANCE QU'IL REVÊT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE.

Le CTC fête son 50e anniversaire. Quel sentiment cela vous procure-t-il ?

En tant que ministre mais aussi en tant qu'ancien ingénieur du CTC, je ne peux que m'y réjouir et je saisis l'occasion qui m'est offerte d'être, à travers cette interview, un porte-parole de ce message que je formule avec beaucoup d'intérêt.

En effet, quoi de plus pertinent, pour les acteurs CTC, que d'adresser à cette occasion de la célébration du 50^{ème} Anniversaire de leur institution, un message qui se veut convivial mais aussi professionnel et instructif.

Atteindre cinquante ans, c'est une étape importante dans la vie d'une Entreprise. La célébration de cet anniversaire n'est pas tant une festivité qu'une occasion de marquer un point d'arrêt pour jeter un regard rétrospectif sur ce parcours de cinquante ans.

Un parcours laborieux et jalonné de succès, grâce à l'organisation et les différents plans de développement mis sur pied par le CTC depuis sa création en 1971, où il devait d'abord normaliser ses différentes missions qui, faut-il noter, ne sont souvent perçues par certains, qu'à travers les actions menées à la suite de catastrophes naturelles, notamment les séismes et les inondations.

Le CTC a mené un grand travail de normalisation à travers l'uniformisation des méthodes de travail, des rémunérations des prestations fournies et l'implantation de ses structures (Agences CTC et Centres de Diagnostic) comme pôle opérationnel dans chaque wilaya. Sur le plan méthodologique et de formation, il faut rappeler que le CTC a accompli un travail énorme pour pouvoir prendre en charge les nouvelles missions qui lui ont été confiées et répondre ainsi aux nouvelles exigences du marché.

Quel rôle le CTC tient-il aujourd'hui dans la mise en œuvre de la politique du Ministère de l'Habitat, de la Ville et de l'Urbanisme ?

Le CTC joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la politique du ministère, qui vise la qualité et la sécurité des constructions. L'Organisme reste le garant de l'Etat dans la construction. Ses structures ont toujours été à la disposition des pouvoirs publics pour faire en sorte que les bâtiments soient sûrs et bien construits en respectant les normes en vigueur. Il faut rappeler que l'élargissement des missions du CTC au diagnostic et expertise du bâti existant et l'extension du contrôle qu'il effectue à l'ensemble des lots de construction a été un saut dans le développement durable pour le secteur et l'acte de bâtir. Une construction fiable et une réhabilitation parfaite ont pour effet de réduire la demande en logement.



Concernant la réduction du risque sismique, comment voyez-vous l'expérience du CTC dans ce domaine ?

L'expérience du CTC dans le domaine de la réduction du risque sismique a commencé dès sa création à travers, d'une part, son acte de contrôle technique qui vise à réduire les risques de désordre dans la construction et de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation, d'autre part à travers sa participation active dans l'élaboration de la réglementation technique propre au secteur qui a été enrichie après par les nombreux séismes survenus dans le pays dont principalement le séisme dévastateur d'El Asnam du 10 octobre 1980, soit un peu plus de deux ans après l'achèvement du premier projet de RPA.

Le CTC a capitalisé des expériences appréciables dans ce domaine et dispose d'un potentiel humain expérimenté et de haut niveau. Toutes ces expertises et ces expériences, acquises et mises à profit au niveau national, ont permis et permettront encore de réduire, de plus en plus, les pertes humaines et matérielles qui sont le tribut des séismes destructeurs.

A ce titre, je rends hommage aux acteurs du CTC, à l'engagement dont ils ont constamment fait preuve dans l'accomplissement de leur mission dans le cadre des ripostes aux multiples séismes et inondations enregistrés durant les 50 années écoulées.

Le CTC a accumulé une expérience riche et documentée sur la connaissance et le traitement des risques et des dommages correspondants.

Les missions d'appui du CTC vont plus loin puisqu'elles s'inscrivent également dans l'action des plans Orsec national et local comme il fait partie intégrante du module «conseil et expertise».

Après 50 ans d'existence, comment le CTC doit-il assurer une relève à la hauteur des compétences qu'il a connues durant tout son parcours ?

Le CTC doit poursuivre sa mission de formation des compétences dans le domaine du contrôle technique de la construction. Il doit continuer à être une pépinière d'ingénieurs et de techniciens comme il l'a toujours été depuis sa création en 1971. Le développement des connaissances et leur mise à niveau se fait au moyen de la formation professionnelle. Aussi, il faudrait insister sur la nécessité de recourir, dans ce domaine, aux nouvelles technologies et aux applications numériques qui révolutionnent pratiquement tous les métiers. Je dois dire, à ce propos, que j'ai été agréablement surpris de voir, lors du dernier Salon Batimatec, les performances techniques que peut atteindre la plateforme digitale DIMA (Digital Inspection & Monitoring Assistant), conçue par le CTC. Cet outil est l'une des diverses solutions informatiques développées en interne, et qui font aujourd'hui la fierté de l'Organisme.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ANNÉE DU CTC



1971, date de sa création, avec une mission principale de Normalisation des Risques de la construction conformément à la loi sur l'assurance décennale, le CTC, Organisme National de Contrôle Technique de la Construction s'est vu élargir progressivement sa mission du Contrôle à l'ensemble des lots de construction C.E.S et C.E.T, l'expertise du bâti existant et autres missions d'intérêt public, et en s'impliquant de façon décisive dans la dynamique de la Qualité des constructions.

Au cours de ces cinq dernières décennies, le CTC a connu des progrès notables.

2021, après 50 ans d'existence, force est de constater que le CTC a connu une réelle modernisation qui lui a permis de prendre un fort élan de développement et de renforcer sa solide réputation forgée dans le domaine du Contrôle Technique de la Construction.

Aujourd'hui, le CTC exerce son activité à travers deux branches: Le contrôle technique de la construction et le diagnostic

et expertise du bâti existant à travers ses cinq Directions Régionales, une Direction Nationale de Diagnostic et Expertise implantées au niveau de tout le territoire national à travers ses 53 Agences et 16 CDE.

Le 29 décembre 2021, le CTC a soufflé ses 50 bougies. C'est un long parcours dont il faudra évaluer toutes les actions et réalisations qui l'ont jalonné et rendre hommage à tous ceux et celles qui y ont pris part à cette entreprise.

Ces cinquante années d'édification constituent une œuvre collective à travers laquelle le CTC a assumé pleinement son rôle de garant de la qualité dans l'acte de bâtir.

C'EST À CETTE OCCASION, QUE LA DIRECTION GÉNÉRALE ANNONCE OFFICIELLEMENT QUE L'ANNÉE 2022 EST L'ANNÉE ÉVÉNEMENTIELLE DU CTC DONT LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ À PARTIR DU 29 DÉCEMBRE 2021.

L'année du CTC est une opportunité pour fructifier les expériences vécues et les leçons tirées des événements passés qui constituent un apport appréciable dont il faut tenir compte dans toute action s'inscrivant dans la politique de réduction des risques majeurs.

La célébration du cinquantenaire de l'Entreprise s'articulera autour de deux axes principaux, et l'**ANNEE DU CTC** est:

**UNE ANNEE D'HOMMAGE AUX
PRECURSEURS FONDATEURS DU CTC**

**UNE ANNEE DE MOBILISATION
CITOYENNE**

Elle est aussi dédiée à la technicité et à l'expertise appliquée à la construction, et que les structures du CTC animeront le long de l'année 2022 à travers le territoire national à coup de manifestations et d'activités de proximité à l'attention des maîtres d'ouvrage, des pôles universitaires, des bureaux d'Etudes et des entreprises de réalisation, entre autres...

De riches programmes de vulgarisation sont planifiés dans les domaines de la réglementation technique, de la Qualité applicable à la conception et à la réalisation des ouvrages, des techniques de management de projets de construction...

La sensibilisation aux applications du développement durable dans le domaine du bâtiment (maîtrise de la qualité des équipements, de la qualité environnementale...) occupe un large programme.

Enfin, il est important de noter que l'action engagée n'est pas une fin en soi et que cette célébration n'est qu'un point d'arrêt que l'organisme se permet pour passer en revue un demi-siècle d'existence.



**IL S'AGIT DE SE RESSOURCER À LA RACINE POUR
RETROUVER LES VALEURS QUI ONT PRÉVALU À SA
CRÉATION ET QUI DEMEURENT NOTRE LEITMOTIV, ET À
TRAVERS CETTE COMMÉMORATION, IL S'AGIT POUR
NOTRE PART, DE SE PROJETER ESSENTIELLEMENT DANS
LE FUTUR POUR D'AUTRES SUCCÈS TOUT EN GARDANT
CONSTAMMENT À L'ESPRIT QUE NOUS EXERÇONS
UNE PROFESSION NOBLE.**



UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

LE CTC: UNE ENTREPRISE, UN PARCOURS

Le CTC, organisme national de contrôle technique de la construction vient de boucler un demi-siècle d'existence. Créé par ordonnance n°71/85 bis du 29 décembre 1971, il s'est fait assigner comme mission de base la Normalisation des Risques de la construction dans le cadre de la prévention des aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des bâtiments et des ouvrages de génie civil, conformément à la loi sur l'assurance décennale.

Il faut savoir que l'organisme a évolué en quatre périodes significatives, au-delà de celle de 1962 à 1971 qui était caractérisée par la présence des bureaux de contrôle français, alors en place (Bureau Veritas, APAVE et SOCOTEC etc.) et clôturée par la création du CTC.

Elles se déclinent en quatre volets complémentaires, commençant par la période clef de l'investissement, s'étalant de 1972 à 1978 et qui a vu le démarrage effectif du CTC, fortement sollicité par les projets dans l'industrie, l'énergie, les infrastructures et l'immobilier, initiés dans le cadre des 1^{er} et 2^{ème} plans quadriennaux.

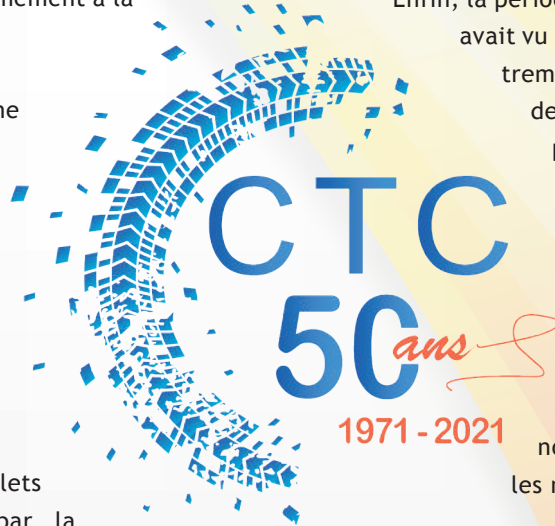
Vient ensuite, le passage du relais, à travers la relève de l'assistance technique étrangère par des compétences nationales, un processus très important et chronophage qui a duré de 1978 à 1986.

S'ensuit une étape non moins importante et qui a consisté en la restructuration de l'organisme, sur près de onze ans (1986-99), incluant le déploiement de l'activité des structures et des moyens du CTC, pour répondre aux impératifs d'une décentralisation qui intéressait les 48 wilayas du pays.

Enfin, la période de croissance, amorcée dès 1999, avait vu le CTC prendre un nouvel élan, via le tremplin qu'offrait les plans nationaux de relance économique et des programmes massifs mis en œuvre en infrastructures, équipements publics et construction de logements.

Tout ce processus allait être parachevé par le déclenchement d'un processus systémique de normalisation touchant l'organisation, les missions et les activités.

Devenu un instrument de contrôle incontournable pour la sécurisation du bâti et, surtout sur la préservation de la vie humaine, l'historique du CTC ne peut être, objectivement dressé, que par le récit exhaustif qui retrace son évolution sur ses 50 ans d'existence, en veillant à rappeler le contexte de sa naissance, plus particulièrement, encore, les conditions qui avaient présidé à son évolution de 1962, à l'aune de l'indépendance nationale, à 1971.



LE CTC, AVANT 1971

Il faut rappeler que cette période était régie par la loi n°62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale.

L'administration algérienne avait promulgué deux textes réglementaires sur le contrôle technique de la construction :

* La Circulaire du 10 mai 1967 du Ministre des Travaux Publics et de la construction (MTPC) qui avait institué l'obligation d'assurance.

Responsabilité Civile Décennale des Constructeurs ;

* Le Décret n°70-234 du 25/12/1970 relatif au contrôle des produits bitumineux utilisés dans les ouvrages d'infrastructure et dans le bâtiment, confié au LNTPB fraîchement créé.

Il convient de souligner que l'activité de contrôle technique de la construction elle-même est restée dominée par l'intervention des bureaux de contrôle français, activant même hors secteur de la construction et les interventions de contrôle

restaient guidées par des impératifs assurantiels.

A NOTER QUE C'ÉTAIT LA CIRCULAIRE DU MTPC, SUS-VISÉE, QUI OUVRIT LA VOIE VERS UN CONTRÔLE OBLIGATOIRE, INSTITUÉ PLUS TARD AVEC LA CRÉATION DU CTC EN 1971.

NAISSANCE ET DÉMARRAGE DU CTC 1971 À 1978



KHAOUA Mohamed
Fondateur du CTC
1^{er} Directeur Général
(1972-1978)

Les circonstances de la création du CTC, le 29 décembre 1971, sont mises en relief grâce aux concours de deux témoignages. Le premier est celui de M. Mohamed KHAOUA, premier Directeur Général du CTC, auquel l'organisme rend un vibrant hommage et qui s'exprimait dans un article publié le 21 mai 2006 dans un quotidien national.

Le second tient à M. Bachir Ahmed AGGUERABI, ingénieur en chef du BET ECOTEC qui avait «arraché» le contrat de maîtrise d'œuvre globale du projet du Complexe Olympique d'Alger. Dans son article M. KHAOUA avait écrit que «la création du CTC en 1971 avait été précédée par la signature d'un protocole d'accord entre le Ministre des Travaux Publics et de la Construction

de la RADP et un organisme français de contrôle technique de la construction, aux termes duquel ce dernier devait accompagner le nouveau-né et lui prodiguer aide et assistance dans divers domaines, notamment dans celui de l'élaboration de la réglementation technique propre au secteur».

Il poursuivra que «Dès le début de notre activité, nous avons établi un constat édifiant: l'Algérie était en train de réaliser un plan quadriennal d'une ambition qui frisait la démence, lequel plan était souvent doublé de programmes spéciaux au profit de nombreuses wilayas. Il y aura ensuite un second plan et tout autant de programmes spéciaux».

Ainsi, des dizaines de milliards de dollars étaient engagés et la part des intervenants algériens (architectes, bureaux d'études, entreprises, fournisseurs de matériaux, matériels et équipements etc.) était réduite à la portion congrue pour ne pas dire à rien du tout, se rappelle le premier patron historique de l'organisme,





relevant que, d'emblée, le CTC, démarrant avec une poignée d'ingénieurs, s'est trouvé en face de gigantesques défis de contrôle sur de nombreux ouvrages industriels et énergétiques inclus dans les premiers, puis deuxièmes plans quadriennaux ; qui prédominaient, en ce temps, la sphère de l'investissement.

L'autre volet de l'intervention de M. KHAOUA aide à cerner la problématique de l'algérienisation des textes régissant la construction et son contrôle à laquelle le CTC se trouvait confronté.

Aussi, est-il souligné dans ce même article que toutes ces réalisations devaient, du moins pour la partie génie civil et infrastructures, faire l'objet d'un contrôle technique de conformité avec les règles et les normes, ce alors qu'il n'existait pas le moindre règlement proprement algérien!

«Une mission redoutable pour les "jeunes imberbes" que nous étions», dira M. KHAOUA, soulignant avoir proposé aux pouvoirs publics de laisser à chaque intervenant la liberté d'utiliser le règlement avec lequel il avait l'habitude d'opérer, sachant que les règlements de base (sol et fondations, béton armé, construction métallique et autres) se ressemblaient car basés sur les calculs, les essais en laboratoire et la pathologie.

Précisément, la coupole abritant la salle Omnisports était perçue comme un projet «irréaliste et utopique» par l'unanimité des entreprises, y compris les plus grandes entreprises françaises.



PROJET TERMINÉ



PROJET EN COURS
DE LA COUPOLE DU
COMPLEXE OLYMPIQUE DU 5
JUILLET

Pour sa part, M. AGUERRABI, a focalisé, dans son écrit, sur le défi que constituait pour le CTC, la réalisation de la coupole du Complexe Olympique du 5 juillet, où rapidement, des difficultés majeures devant l'importance des œuvres à réaliser, émergeaient. Mais les ingénieurs de l'Organisme CTC, qui venait d'être créé avaient décidé de joindre leur génie à celui de leurs collègues de l'ECOTEC dans la "mêlée" qui s'ensuivit.

«**POURTANT, LA COUPOLE ET LA TOTALITÉ DES ÉTUDES DE LA CITÉ OLYMPIQUE ONT ÉTÉ RÉALISÉES, GRÂCE À UNE VOLONTÉ FAROUCHE D'UNE PETITE ÉQUIPE ALGÉRIENNE, SOUTENUE PAR UN ESPRIT DE COOPÉRATION POSITIVE D'UNE ÉQUIPE COSMOPOLITE, DONT LES INGÉNIEURS BRÉSILIENS ET POLONAIS FURENT PARMI LES PLUS BRILLANTS**», APPUIE L'AUTEUR DE L'ARTICLE.

RELÈVE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ÉTRANGÈRE ET DÉPLOIEMENT TERRITORIAL 1978 À 1986

Il convient de noter que plusieurs événements importants avaient marqué cette période, dont la disparition du Président Houari BOUMEDIENE, en 1978, le choc pétrolier de 1986, la campagne systématique de restructuration organique et financière des entreprises, entre 1982 et 1986, la refonte de l'organisation territoriale de 1984 et le séisme de CHLEF du 10 octobre 1980. L'évolution structurelle du CTC avait,

alors, enregistré deux processus remarquables :

- La relève progressive de l'assistance technique étrangère ;
- La répartition des points d'implantation du CTC à travers l'ensemble du territoire.

Frappant 26 ans après celui de 1954, le séisme de CHLEF du 10 octobre 1980, au nord de l'Algérie, a été la plus importante secousse tellurique que l'Afrique ait connue. D'une magnitude estimée à 7.3 sur l'échelle de Richter,



ce séisme très destructeur a fait, selon les statistiques officielles, plus de 3 500 morts et 400 000 sans abri. En phase d'urgence, la catastrophe a mobilisé tout le potentiel du CTC auquel se sont joints quelques 250 ingénieurs venant de tout le secteur de l'habitat et de la construction et de nombreux experts étrangers de diverses nationalités, en plus des effectifs d'assistance technique déjà présents en Algérie avant le séisme.

La refonte de l'organisation du territoire opérée en vertu de la loi n° 84-09 du 04 février 1984 a décidé de porter le nombre de wilayas de 31 à 48. Cet approfondissement de la décentralisation n'a pas manqué d'influer sur l'organisation territoriale du CTC qui, à partir des quatre pôles d'intervention constitués à Alger, Oran, Constantine et CHLEF, depuis 1980, a amorcé un mouvement irréversible de multiplication de ses points d'implantation (agences, antennes, bureaux et laboratoires) sur le territoire national. La restructuration organique des entreprises du secteur de la construction a eu essentiellement pour effet de provoquer la dissociation entre les activités d'étude et de réalisation, favorisant ainsi la clarification des relations entre acteurs et, surtout, entre les missions respectives de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et contrôle technique.

Restructuration Organique du CTC en 1986

Intervenant plus tard par rapport à celle qui avait touché les autres secteurs d'activité depuis 1982, la restructuration du CTC opérée en 1986 s'était, en fait soldée, par un faisceau de décisions organiques d'une portée allant au-delà de la seule filière du CTC.

Pour le CTC, outre qu'il portait à cinq le nombre de pôles régionaux d'intervention avec la création de celui de Ghardaïa pour le Sud, cette restructuration allait avoir pour effet de pousser davantage l'effort de dissémination des points d'implantation sur le territoire.

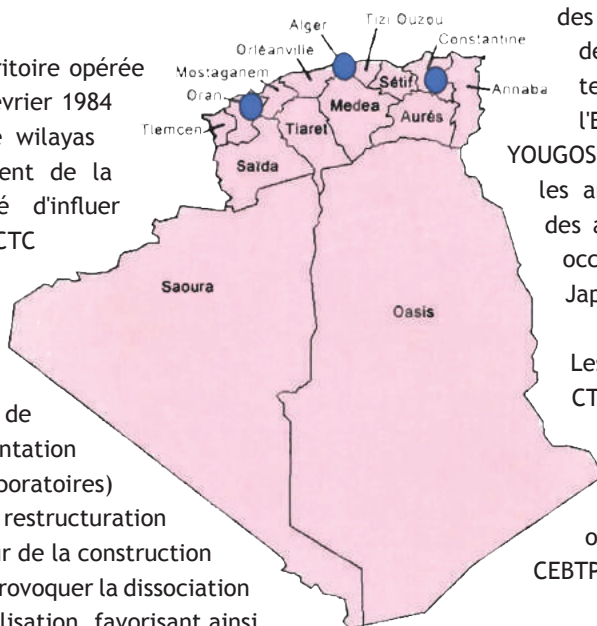
Formation et relève de l'assistance technique étrangère

Le Protocole d'accord établi en 1972 avait fourni l'assise principale du recours à l'assistance technique et à l'expertise étrangères qui s'étaient, toutefois, largement diversifiées depuis lors ; soit dans le cadre

des accords intergouvernementaux de coopération scientifique et technique tissés avec les Pays de l'Est (HONGRIE, ROUMANIE, Ex YOUGOSLAVIE, POLOGNE, etc.) durant les années 1970, soit dans le cadre des accords bilatéraux avec les pays occidentaux (Italie, Belgique, Japon, etc.).

Les relations privilégiées CTC-SOCOTEC avaient été aussi un facteur catalyseur pour le développement des échanges et du partenariat avec d'autres organismes français, comme le CEBTP et le CSTB.

Aussi, les cadres bilatéraux aménagés pour l'assistance technique avaient servi à assurer le montage et la réalisation d'opérations intensives de formation d'ingénieurs et techniciens en contrôle technique. Le mouvement de réduction progressive de l'assistance technique, synchronisée avec la croissance des flux de formation pour la relève, s'était illustré, notamment, après l'arrêt de la dynamique d'investissement de masse dans le secteur de l'industrie et de l'énergie intervenu en 1977-1978.





1986 - 1999

Essor de la réglementation technique de la construction

Sans oublier la tragédie nationale qui l'avait dominée, cette longue période se scinda en deux sous-périodes :

-*La période 1986-1991*, marquée par l'essor de la réglementation technique de la construction, le passage des entreprises publiques à l'autonomie sous statuts d'E.P.E, Sociétés par actions, et l'aménagement du cadre de gestion des participations de l'Etat, à partir de 1989.

-*La période 1991-1999*, qui avait enregistré la publication de textes relatifs à l'assurance construction, en 1995, l'essor des actions de formation en Algérie et à l'étranger et la densification du réseau d'implantation territoriale des CTC. Dès sa création en août 1986, la Commission Technique Permanente (*C.T.P*) avait pris en charge la mission d'élaboration de la Réglementation sous forme de Documents Techniques Règlementaires (*D.T.R*), mission qui était, auparavant, confiée à l'EPIC CTC, de par ses statuts.

C'est ainsi que **33 D.T.R** au total avaient été produits entre 1986 et 1999 et leur nombre allait s'élever à **51** en 2011.

Il faut noter que la Circulaire ministérielle n°368/780/BCC/89 du 15 août 1989, relative à l'application des règlements techniques et normes de construction, donnait la possibilité d'utiliser les référentiels réglementaires étrangers, en l'absence de textes algériens et en attendant leur élaboration.

Passage des CTC sous statuts d'EPE-SPA

Dans le cadre de la loi n° 88-01 du 12-1-1988 portant loi d'orientation sur les Entreprises Publiques Economiques (EPE), les CTC qui étaient auparavant Entreprises Socialistes à caractère Economique devenaient des EPE, Sociétés par actions régies par le Code de Commerce.



De 1988 à 2001, les EPE-SPA CTC ont relevé des portefeuilles de quatre configurations d'organisations, qui sont le Fonds de Participation " Construction", de 1988 à 1995, les Holdings Publics BMC et RMC, de 1995 à 2001, avant d'être versés, depuis 2002, dans le portefeuille de la SGP GENEST (Société de Gestion des Participations « *Etudes & Engineering* »).

Cette période a connu également la promotion de l'Assurance Construction à travers la publication d'une Ordonnance et de plusieurs décrets d'application. Il s'agit de l'Ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux Assurances consacre la Section 3 du Chapitre I- " assurances terrestres" - du Livre II- " assurances obligatoires" aux « assurances en matière de construction », en plus des décrets n°95-411 du 9 décembre 1995, portant obligation d'assurance de responsabilité civile des personnes physiques ou morales exploitant des ouvrages recevant le public, celui relatif à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle des intervenants dans la construction et du décret fixant la nomenclature des ouvrages publics dispensés de l'obligation d'assurance de responsabilité décennale.





1999 - 2014

Relance économique en infrastructures et habitat

Outre qu'elle a été celle de la mise en œuvre d'une démarche hésitante et inachevée de privatisation des EPE-SPA CTC, cette période est surtout celle de la relance économique en infrastructures et habitat, de l'engagement des CTC dans le management qualité et, depuis 2011, celle du déclenchement d'un processus systémique de normalisation de la mission et d'uniformisation de ses systèmes et procédures d'organisation et management, sans oublier les inondations de 2001 et 2008 et le séisme de 2003.

Les EPE CTC ont d'abord été ciblés pour une privatisation par la voie de la Bourse. A la fin 2004, le Conseil des participations de l'Etat (CPE), avait décidé de lancer une opération d'ouverture de capital de onze entreprises publiques dont l'hôtel El Djazaïr (Alger), les Centres de contrôle technique (CTC) du Centre et de l'Est, les ports de Skikda, Béjaïa et Arzew, ainsi que l'ENTM (transport maritime).

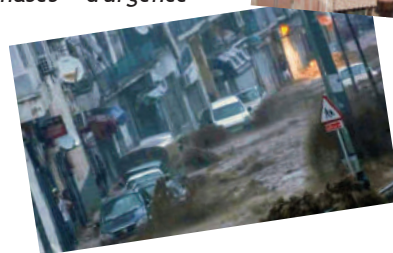
Des évaluations d'entreprises ont donc été réalisées pour le CTC Centre et le CTC Est et des dossiers d'entrée en Bourse ont été élaborés. En octobre 2005, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la SGP GENEST pour l'ouverture du capital de 15 EPE et 4 filiales, le CTC Centre faisant partie de ce lot. Trois groupes internationaux se sont manifestés pour le CTC Centre qui avait engagé l'étude d'évaluation externe.

La relance, dans les secteurs des infrastructures et de l'habitat, s'est faite, quant à elle, grâce aux deux Programmes successifs de relance (PSRE 2001-2004 et PCSCE 2005-2009) qui ont induit une demande importante en contrôle technique et le programme de plus d'un million de logements réalisé entre 2005 et 2009 en donne une large idée.

Le Plan Quinquennal 2010-2014 avait prévu, aussi, la réalisation d'un programme initialement fixé à 1,2 millions de logements et porté à plus de deux millions, ainsi que plus de 5000 infrastructures dans chacun des secteurs de l'éducation et de la formation, de la santé publique et de la jeunesse et des sports. On note aussi que 40% des ressources dudit Plan étaient allouées au développement des infrastructures de base (travaux publics et transports). C'est dire l'ampleur de la demande publique en contrôle technique de la construction.

Les inondations de novembre 2001, octobre 2008 et le séisme du 21 mai 2003

Les inondations du 10 novembre 2001 à Bab El Oued et du 8 octobre 2008 à Ghardaia et autres wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, mais aussi le séisme du 21 mai 2003, ont occasionné des campagnes de mobilisation exceptionnelles et spontanées des CTC, tant en phases d'urgence



qu'en phases de reconstruction.

Le séisme du 21 mai 2003 n'a pas manqué, quant à lui, de connaître le prolongement regrettable qu'il a eu à travers le procès de Boumerdès. Un épisode qui a fourni l'opportunité de réfléchir à nouveau sur l'impérieuse



nécessité de développer et mettre à jour régulièrement les référentiels juridiques et réglementaires du contrôle technique de la construction.



Densification du Réseau d'Implantation des CTC

Dès sa mise en place en fin 2010, le Groupe CTC s'est appliqué, en étroite concertation avec ses cinq filiales, à remettre de l'ordre dans l'implantation territoriale des filiales, en procédant au redéploiement et transfert des activités, personnels et structures, des implantations hors-territoire vers les territoires d'implantation réglementaires, au sens des décrets n°86-205 à 209 du 19 août 1986.

Il a également engagé un processus de normalisation de la mission de base, (Mission M1), à travers un Document de Référence N1-01 mis en application en mai 2011, document qui définit les missions complémentaires à la Mission M1, soit la Mission de contrôle de conformité des lots Electricité (M2), Plomberie-Sanitaire (M3) et Chauffage-Climatisation (M4).

Le CTC s'est attelé à uniformiser le barème de rémunération de la Mission M1, à travers le Document de Référence N1-02 mis en application en mai 2011 également. L'Organisme n'a pas manqué, non plus, d'asseoir l'organisation de l'Agence CTC qui constitue l'unité opérationnelle de base de tout l'édifice de contrôle technique, à travers le Document de Référence N1-03 mis en application en octobre 2011.

Il a en outre conçu et mis en application, courant 2012, un Système de Rémunération, primes et indemnités uniforme dans les Filiales, à compter du 2^{ème} trimestre 2012.

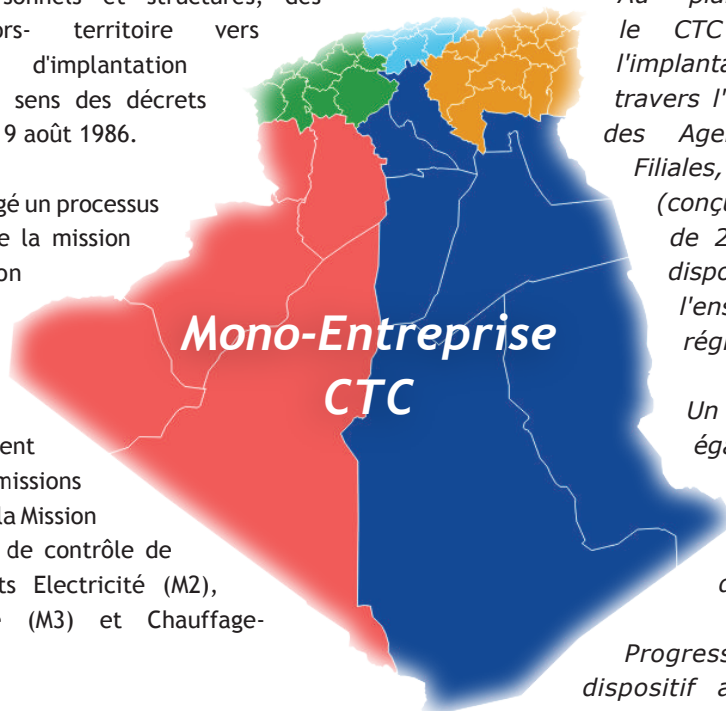
Au plan technique, le CTC a assuré l'implantation, à travers l'ensemble des Agences et



Filiales, du Logiciel méthodologique RCTC (conçu et développé en interne à partir de 2009), et le RéTeC, mettant à la disposition du contrôleur technique l'ensemble de l'arsenal technique et réglementaire de la construction.

Un Plan Comptable Uniforme a été également élaboré, parallèlement à la mise en œuvre de la méthodologie de consolidation des comptes de groupe à partir de l'exercice 2012.

Progressivement, une stratégie et un dispositif appropriés de formation et de développement des compétences ont été mis en place, ciblant le déploiement d'actions d'envergure, avec les pôles universitaires et les grandes écoles en Algérie. Les actions ainsi entreprises se définissent toutes dans la trajectoire conduisant de la situation qui prévalait avant la création du Groupe CTC, vers la situation menant à la création de la Mono-Entreprise CTC.





2014 - 2018

Restructuration et Recadrage de Stratégie

L'année 2014 a vu la transformation du Groupe CTC en une mono entreprise, rattachée directement au Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, en vertu d'une résolution du CPE N° 10/141, en date du 24 juillet 2014.

Sur le terrain, le CTC exerça son activité sur l'ensemble du territoire national, à travers Cinq Directions Régionales: Centre - Sud - Ouest - Est - Chlef (anciennes filiales, intégrées à travers un processus de fusion-absorption) et une **Direction Diagnostic et Expertise**.

L'année 2018 a été marquée, quant à elle, par des recadrages stratégiques pour le CTC, visant à accélérer le processus des réformes organisationnelles et opérationnelles, la mise en exécution des instructions du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville pour atteindre l'ensemble des objectifs sectoriels retenus.

L'année a été, particulièrement, celle de la normalisation des missions, avec l'élaboration de procédures d'application, le développement des missions de contrôle technique et leur extension aux C.E.S et C.E.T, la mise en place des structures

de la Direction Diagnostic et Expertise, mais aussi la



poursuite de l'organisation des CDE et la modernisation de la gestion des opérations par le développement du Système d'Information et la généralisation de son utilisation.



LE CTC, FORTEMENT SOLlicitÉ POUR CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTRUCTION DU MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE, A CONTRIBUÉ EFFICACEMENT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA TUTELLE, À SAVOIR:

- LA RÉSORPTION DE LA CRISE DU LOGEMENT À TRAVERS LA RÉALISATION DES PROGRAMMES QUINQUENNAUX;
- LA PRISE EN CHARGE DE L'ANCIEN BÂTI;
- L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LA PROMOTION DU RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE TECHNIQUE AUX STANDARDS UNIVERSELS;
- LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES DE GESTION.



TEMOIGNAGES

50^E ANNIVERSAIRE DU CTC

UNE HISTOIRE, UNE ICÔNE, UN NOM PLÉBISCITÉ

L'Organisme National de Contrôle Technique de la Construction (CTC) fête ses cinquante ans d'existence et un parcours spectaculaire d'un point zéro à une entreprise incontournable dans le domaine, aujourd'hui. L'occasion pour ses anciens cadres de se remémorer les péripéties d'un édifice construit laborieusement.

Un nom revient sur toutes les lèvres pour dire le mérite immense d'un homme sans la pugnacité et les compétences duquel le CTC n'aurait pas rayonné.

Il s'agit de Mohamed KHAOUA, son fondateur et premier Directeur Général vers lequel convergent tous les témoignages sautant panégyriques qu'émouvants.

Pour Farouk TEBBAL, ancien DG du CTC, qui eut à gérer le portefeuille de Ministre de l'Habitat, KHAOUA était un modèle et un excellent ingénieur.

Le contact au sein du CTC devenant plus fréquent, TEBBAL mesurait au fur et à mesure, toute la qualité de Mohamed KHAOUA à travers le processus de création du CTC «dans des conditions extrêmement difficiles, puisque le nombre de cadres algériens dans le domaine du génie civil était très faible», se rappelle-t-il. Abondant dans ce même volet, Hacem AYADI, ancien DG Adjoint du CTC Est, explique que des ingénieurs algériens ayant rejoint l'organisme de contrôle technique de la construction, la gageure tenait en la réussite à s'imposer devant leurs homologues français.

Ce qu'ils relevèrent avec succès, boostés par le soutien et les encouragements du premier DG historique de l'organisme, qui insistait, à chaque occasion, sur la nécessité de prendre le relais.

Pour sa part, BAGHDADI Laid, ancien Directeur d'Agence au CTC, insistera particulièrement sur le profil docte et rigoureux de Mohamed KHAOUA «se trouvant tout seul » à créer un organisme d'envergure.

«C'était un scientifique très rigoureux et très travailleur, puisque à la création du CTC, il devait non seulement prendre en charge les questions techniques mais aussi administratives et organisationnelles de l'organisme. Il venait travailler tous les jours à 7 heures du matin et repartait chez lui à 20 heures», témoignera-t-il. Et les louanges au mérite de Mohamed KHAOUA ne s'épuisent pas, chaque intervenant levant un pan sur la sagacité du fondateur du CTC. Ainsi, BENCHIHEUB Abderrezak, ancien PDG du CTC Est retiendra que KHAOUA avait réussi à faire impliquer les ingénieurs du CTC dans tous ses projets, aux côtés de grands experts internationaux en génie civil, s'enorgueillit-il, concluant par une note émouvante, confiant que «Nous avons lourdement ressenti l'absence de M. KHAOUA, après le tragique accident de la circulation qu'il a eu et qui a prématurément mis fin à sa carrière».

Enfin, pour le premier financier du CTC, RAHNI Makhlof, Mohamed KHAOUA était un gestionnaire hors-pair, aux valeurs humaines intrinsèques. «Ses ordres étaient toujours formulés sous formes de suggestions, prenant en compte les avis de ses collaborateurs. On comprenait bien qu'il s'agissait de directives à suivre. Personnellement, je n'ai jamais entendu de sa part une remarque désobligeante», dira-il en substance.

C'était déjà l'apanage partagé des cadres pionniers en cette période et qui ont mis l'Algérie debout. Définitivement.

TEMOIGNAGES

« Les débuts du CTC et son édification par son premier Directeur General Monsieur Khaoua Mohamed »

En 1971, M. BEGHDADI Laïd était ingénieur en génie civil exerçant au Ministère des Travaux Publics et de la construction. A la création du CTC, il a été détaché à cet organisme où il est resté 5 années, durant lesquelles il a contribué à son édification, son développement et son extension sur l'ensemble du territoire national.



Avant le CTC, le contrôle technique des constructions était effectué par un organisme français, en l'occurrence la Socotec, société spécialisée dans le contrôle disposant en France de plus de 700 ingénieurs et spécialistes fait rappeler M. BEGHDADI. Les autorités publiques ont alors décidé de prendre en main cette activité en créant le CTC en 1971, mis en place réellement en 1972. « M. KHAOUA, premier DG de l'établissement, était pratiquement tout seul à créer cet organisme immense », souligne l'ancien directeur du CTC.

Le plus grand défi qu'il fallait relever à l'époque était d'étendre l'activité de contrôle technique sur tout le territoire national. Le manque d'ingénieurs algériens en génie civil constituait une vraie problématique : « Les rares ingénieurs qui sortaient des écoles spécialisées étaient recrutés par des sociétés nationales qui leur donnaient antérieurement des présalaires et des salaires meilleurs que ceux du CTC », fait remarquer M. BEGHDADI.

Et de préciser : « Nous étions trois ingénieurs à créer de toute pièce cet organisme: M. KHAOUA, M. HAFIDI et moi-même, en plus de M. ALLAL chargé de l'administration. Monsieur TIAB nous a rejoint par la suite en tant que directeur de l'Agence d'Oran. »

La première organisation du CTC a été constituée comme suit : Direction Générale - Direction Technique - Agence Régionale d'Alger - Agence Régionale d'Oran - Agence Régionale de Constantine.

Du point de vue infrastructure et matériel, « le Ministère a mis à notre disposition des bureaux en préfabriqués installés au Boulevard Bougara, à Alger. Une ligne de crédit a été aussi dégagée ; le Ministère des TPC a de plus détaché quelques ingénieurs algériens boursiers rentrant de l'étranger (Canada) de même que des agents administratifs. Mais le problème du manque d'ingénieurs subsistait toujours de même que celui de la formation au contrôle technique des constructions « notion toute nouvelle dans le pays », raconte M. BEGHDADI.

Face à ces problèmes et afin de commencer à activer Monsieur KHAOUA a opté de continuer à travailler avec la Socotec lui confiant, par contrat de :

- 1- Conserver le contrôle technique de l'Agence Régionale de Constantine;
- 2- Mettre à la disposition du CTC un certain nombre d'ingénieurs spécialisés;
- 3- Organiser un cycle de formation des ingénieurs algériens (à raison d'une journée par semaine dans les 2 Agences pendant les premières années), tout en faisant profiter les ingénieurs algériens de son expertise dans le domaine.

C'est grâce à cette coopération initiée par Monsieur KHAOUA que le CTC a pu fonctionner et faire face aux grands projets des années 70, soit des milliers d'ouvrages et plusieurs ensembles industriels gaziers, sportifs ...

TEMOIGNAGES

Monsieur KHAOUA initia aussi une coopération avec RHOM-CONSULT de Roumanie pour mettre à la disposition du CTC des ingénieurs spécialisés (tel que M. Sozansky) et avec les polonais dont un membre de l'académie des sciences (M. Limpisky). Le CTC a pu recruter un grand nombre d'ingénieurs belges mais aussi égyptiens, syriens, iraniens asiatiques et autres, témoigne M. BEGHDAI.

Evoquant, par ailleurs, les qualités du premier DG du CTC, M. BEGHDAI dira que « M. KHAOUA était une personne très engagée. C'était quelqu'un qui avait la foi et qui croyait en cet organisme. Il voyait loin et savait qu'on pouvait créer une structure puissante et mettre à la disposition de l'Etat un organisme technique pouvant être consulté pour les grands choix techniques, l'expertise des constructions existantes et particulièrement en cas de catastrophe naturelle ».

M. KHAOUA, qui jouissait d'une formation supérieure d'ingénieur suivie en France, a marqué majestueusement l'histoire du CTC par son travail et ses qualités humaines et professionnelles. « C'était un scientifique très rigoureux et très travailleur, puisque qu'à la création du CTC, il devait non seulement prendre en charge les questions techniques mais aussi administratives et organisationnelles. Il commençait sa journée à 7 heures du matin et repartait chez lui vers 20 heures. Les ingénieurs algériens plus jeunes que lui, étaient fortement impressionnés par sa personnalité, son engagement et son travail. Ils avaient conscience de leur responsabilité et s'impliquaient pour rester dignes de la confiance que leur accordait Monsieur KHAOUA. Nous faisons partie d'une génération de jeunes ingénieurs engagés qui devaient relever le défi d'accompagner la reconstruction du pays », assure M. BEGHDAI.

S'agissant de la réglementation technique de référence que se devait de respecter l'ingénieur contrôleur, elle était au départ entièrement française.

Aussi, Monsieur KHAOUA a pris l'initiative, en relation avec le Ministère, de commencer à produire une réglementation technique nationale.



Il commença par la réglementation parasismique en établissant des règles provisoires dans l'attente du règlement en préparation (le RPA).

Le CTC, à travers son premier responsable, a élaboré une réglementation algérienne grâce à l'apport des universités internationales qui étaient à la pointe dans ce domaine, notamment l'université de Stanford en Californie. Celle-ci a mis à la disposition du CTC sa réglementation, constituant ainsi une base de travail, et a collaboré à la rédaction du premier Règlement Parasismique Algérien », note enfin M. BEGHDAI.

Je voudrais par cet écrit rendre hommage à Monsieur KHAOUA Mohamed.
(ALLAH Yarahmou).

50 ans
1971 - 2021

TEMOIGNAGES

« Sans le CTC le pays aurait connu des catastrophes dans les bâtiments »

Du haut de ses 85 ans, M. TAIBI Lakhdar garde toujours de nombreux souvenirs de ses 22 années passées au CTC (de 1974 à 1996). Ingénieur en génie civil de formation, il fut détaché de la fonction publique pour rejoindre l'organisme de contrôle technique de la construction en 1974.



TAIBI Lakhdar
Ex-PDG du CTC OUEST
Année CTC : 1974 - 1996

M. TAIBI a passé le gros de son parcours professionnel en tant que PDG du CTC OUEST et, avant cela, à Constantine, en tant que Directeur Général du CTC EST, où il a pu construire un siège, dans la zone industrielle, malgré l'inexistence d'ingénieurs algériens.

« Nous n'avons, à cette époque, aucun ingénieur disponible, exceptés ceux de la Socotec et autres ingénieurs étrangers », se rappelle M. TAIBI. Heureusement, la formation supérieure dans le domaine du génie civil prenait de l'ampleur, d'année en année, si bien qu'à peine une dizaine d'années après la création du CTC, le nombre des ingénieurs algériens était assez suffisant et compensait, du moins, le départ des ingénieurs étrangers.

« Rien qu'à Constantine, nous avons atteint, en 1984, un effectif de 55 ingénieurs, alors qu'au départ nous n'en avions pas un seul », atteste M. TAIBI.

Il se rappelle que, quelques années avant, lors du séisme de Chlef en 1980, il était parmi les premiers responsables à envoyer des ingénieurs sur le terrain.

« Nous avons diligenté une équipe composée d'un nombre important d'ingénieurs afin d'effectuer les expertises nécessaires sur les bâtiments endommagés », affirme l'ancien responsable du CTC, ajoutant, à ce propos, qu'en ce qui concerne le volet technique et réglementaire parasismique, il a participé à toutes les réunions techniques ayant précédé l'élaboration du premier Règlement Parasismique Algérien (RPA).

« Durant mes 22 ans de travail au CTC, j'ai appris beaucoup de choses du métier de contrôleur technique des constructions. Et heureusement qu'il y a eu la création de cet organisme qui, sans lui le pays aurait connu des catastrophes dans le domaine de la construction », avoue M. TAIBI. Pour lui, l'organisme est la pierre angulaire essentielle sur laquelle a été établi tout le travail visant à éviter les dégâts et les sinistres dans les constructions, bâtiments ou ouvrages.

Son meilleur souvenir remonte aux années 1980 à El Eulma où le CTC avait été sollicité pour donner son avis sur la construction d'un réservoir d'eau surélevé. Après le contrôle nécessaire effectué sur l'ouvrage en question, les ingénieurs du CTC ont fait des remarques sur les fondations qui étaient non conformes et ont dû refuser les plans. Malheureusement, les travaux se sont poursuivis et le château d'eau a été construit avec, à la pointe, le drapeau algérien flottant au vent. Quelques jours après, toute la construction s'est effondrée au premier remplissage d'eau.

« Ce qui m'a chagriné le plus, c'est le fait de dresser le drapeau algérien en haut du réservoir pour le retrouver, plus tard, enseveli sous les gravats », s'est désolé le spécialiste des constructions.

M. TAIBI a tenu, enfin, à rendre hommage au premier DG du CTC, Mohamed KHAOUA, qu'il qualifie d'« homme intègre doté d'une intelligence formidable ». Il ne manquera pas de saluer, au passage, son successeur M. Farouk TEBBAL, « Un homme hyper intelligent qui savait dénouer tous les problèmes rencontrés par l'organisme », mais aussi son ami, l'ingénieur MEZIANI, avec lequel il garde à ce jour de très bonnes relations.

TEMOIGNAGES

« La fin de mission de M. KHAOUA était prématurée »

Dans cet entretien, l'ancien Ministre de l'Habitat et Ex-DG du CTC, Farouk TEBBAL, apporte son témoignage sur le contexte difficile ayant marqué la naissance du CTC, en décembre 1971, sous la direction de son premier DG, en l'occurrence M. Mohamed KHAOUA. Tout en reconnaissant à ce dernier le mérite d'avoir fait du CTC ce qu'il est devenu aujourd'hui. M. TEBBAL nous relate les réalisations de cet organisme, synonyme de compétence dans le domaine du bâtiment.



Farouk TEBBAL, Ex-DG du CTC et ancien Ministre de l'Habitat
Année CTC : 1978 - 1986

Parlez-nous un peu de vos premiers contacts avec le CTC et la relation qui vous liait à son premier DG, Mohamed KHAOUA ?

A la création du CTC en décembre 1971, je n'étais pas en Algérie, puisque je venais d'arriver à l'université de Berkeley en Californie pour terminer mes études. Je suis rentré en Algérie, un peu plus tard, pour rejoindre la DNC où j'ai eu à occuper le poste de directeur technique du bureau d'études (BEREG). Mais M. KHAOUA ne m'était pas inconnu puisque, nous sommes de la même ville et nous avons même un petit lien de parenté. Il était un modèle pour moi et un excellent ingénieur. Plus tard, notre contact au CTC devenait plus fréquent et je mesurai, au fur et à mesure, la qualité de cet homme à travers la création de cet organisme dans des conditions extrêmement difficiles, puisque le nombre des cadres algériens dans le domaine du génie civil était très faible.

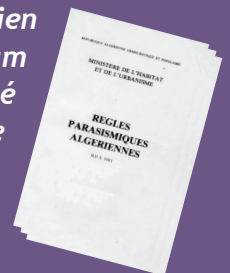
M. KHAOUA a eu le courage de relever le défi en s'appuyant sur des partenaires étrangers pour la création de cet organisme.

Un projet qu'il a réussi à réaliser avec beaucoup de célérité, en attirant très rapidement les quelques ingénieurs formés en Algérie ou ceux qui étaient de retour au pays après avoir suivi leur formation à l'étranger.

Le CTC a rapidement compris, sous l'autorité de M. KHAOUA, qu'il fallait se libérer progressivement de la présence monopolistique de l'organisme français Socotec en faisant appel à d'autres opérateurs, en France, mais aussi en Belgique, Tchéquie, Roumanie, Turquie, Pologne et autres.

Mon arrivée au CTC a eu lieu suite à des circonstances malheureuses, M. KHAOUA ayant été victime d'un grave accident de la circulation. Il est sorti de cet accident très affaibli et a considéré qu'il ne pouvait plus continuer à assurer sa fonction de DG du CTC. C'est alors que M. AOUCHICHE, Ministre de l'Habitat à l'époque, m'a demandé de prendre en charge cette responsabilité.

La fin de mission de M. KHAOUA était prématurée, parce qu'il avait lancé des chantiers très importants, notamment l'élaboration d'un règlement parasismique, en collaboration avec une grande université américaine, bien avant le séisme d'El Asnam de 1980. En cela il a été un précurseur et une marque de clairvoyance extraordinaire de sa part.



TEMOIGNAGES

Quel a été, selon vous, le plus grand défi à relever par le CTC à sa création en 1971

A l'époque, les ingénieurs algériens en génie civil n'étaient pas très nombreux et la plupart étaient affectés à des postes de responsabilité. L'activité de contrôle technique des constructions souffrait donc de ce manque d'ingénieurs.

M. KHAOUA a affronté, en compagnie des premiers ingénieurs comme Mustapha HAFIDI, le défi d'assurer le contrôle technique avec beaucoup de courage et de pertinence.

Le séisme du 10 octobre 1980, à Chlef, a marqué tout le pays par l'énormité des dégâts qu'il a causé.

Quelle leçon le CTC a-t-il tiré, à l'époque, de ce séisme ?

Le séisme de 1980 a été un deuxième départ du CTC.

M. KHAOUA a eu, bien avant ce séisme, l'idée d'engager des travaux avec des experts californiens reconnus en génie parasismique en vue d'élaborer un règlement parasismique algérien, anticipant la survenue d'un grand séisme en Algérie. Quand le séisme a frappé, le CTC n'a donc pas été pris de court. Pour lui, cela a été plutôt une occasion de renforcer son activité en intégrant la préoccupation de construire des ouvrages qui résistent mieux au séisme.

Je l'ai souvent dit, le séisme de Chlef, a été pour nous une école à ciel ouvert.

Le CTC s'était mobilisé totalement, puisque non seulement les ingénieurs et les techniciens supérieurs étaient sur le terrain, mais aussi les cadres de l'administration et le personnel ont apporté leur contribution d'une manière ou d'une autre.

Cet événement, accompagné d'un effort soutenu de formation complémentaire de ses ingénieurs, a permis au CTC non seulement de finaliser les travaux qui ont abouti à l'élaboration d'un premier règlement parasismique algérien tout juste une année après le séisme, mais aussi de se placer en tant que leader en matière de génie parasismique dans le monde arabe et devenir une référence au-delà.

Je rappellerai en particulier la création du Centre de Génie Parasismique (CGS) qui fut une conséquence directe de cette dynamique

Qu'est-ce qui vous lie aujourd'hui au CTC, ses responsables et ses ingénieurs ?

Lorsqu'on a été CTC une fois, on le reste toute sa vie. Après avoir, au gré de ma carrière, rejoint le Ministère de l'Habitat et plus tard les Nations unies, j'ai constamment gardé contact avec les collègues du CTC et ses différents directeurs. Je voudrais évoquer, comme souvenir difficile, la restructuration du CTC en 1986 qui a été préjudiciable à l'organisme car décidée contre mon avis et l'avis du Ministre de l'Habitat de l'époque, M. BELAYATE.

Le temps nous a donné raison et l'erreur a été corrigée beaucoup plus tard. Aujourd'hui, je suis périodiquement informé des progrès que réalise le CTC sous la direction de M. Boumediene OUKACI, notamment en matière de modernisation de sa gestion et d'introduction d'outils de contrôle très avancés.

Le CTC est devenu synonyme de compétence dans le domaine du bâtiment et la Référence avec une grande majuscule.

Si j'ai pu participer modestement pendant huit années à ce que le CTC est devenu aujourd'hui, j'en suis très fier mais je sais que le mérite revient d'abord à celui qui l'a créé, en l'occurrence, Mohamed KHAOUA, ainsi qu'aux ingénieurs, aux cadres et au personnel qui ont, depuis et à ce jour, repris le flambeau.

J'ai une pensée pour ceux, maintenant nombreux, qui nous ont quitté, comme Mohammed Khaoua. Je remercie Dieu de m'avoir donné l'occasion d'avoir fait partie du CTC et d'être toujours membre, d'une certaine manière, jusqu'à ce jour à l'âge de 76 ans. Je souhaite une longue vie au CTC.



TEMOIGNAGES

«Monsieur KHAOUA rassemblait tout le monde autour de lui»

Cela fait déjà neuf ans que BADA Abdelkrim a quitté le CTC. Parti à la retraite en 2013, après 39 de service, il dit n'avoir jamais supporté ce détachement professionnel qui lui fait, à ce jour, mal au cœur. Le contact qu'il garde avec ses anciens collègues de travail reste son seul réconfort.



**BADA Abdelkrim,
ancien directeur CTC
Année CTC : 1974 - 2013**

«Loin de mes collègues, je ressens quand-même de la satisfaction et une certaine tranquillité quand je vois que j'ai laissé à ma place des hommes bien formés. Ils peuvent même compter sur ma disponibilité s'ils ont besoin d'un conseil ou d'une orientation», affirme M. BADA. Pour lui, le cinquantenaire que célèbre le CTC doit être une occasion pour rendre hommage à tous les anciens responsables qui ont bâti cet organisme au fil des années, mais aussi pour féliciter tous les travailleurs qui ont fait du CTC ce qu'il est devenu aujourd'hui, à savoir un acteur incontournable dans le secteur de l'Habitat et de l'Urbanisme et la pierre angulaire de la construction en Algérie.

BADA Abdelkrim a rejoint le CTC en 1974, après avoir terminé ses études supérieures en Hongrie. Il a occupé le poste de Directeur de l'Agence d'Ouargla où il a passé toute sa carrière professionnelle dans la supervision des opérations de contrôle technique des constructions

de toute la région du Sud. «Le premier Directeur Général du CTC, Mohamed KHAOUA, était un père pour nous. On a beaucoup appris de lui. C'était un cadre hors pair. Il rassemblait tout le monde autour de lui, notamment les ingénieurs et les techniciens. Il n'arrêtait pas de communiquer avec nous, de nous encourager et de nous apprendre les bases du métier de contrôleur», témoigne l'ancien responsable du CTC.

Qualifiant l'ambiance qui régnait au sein de l'organisme de «familiale» BADA Abdelkrim affirme que les ingénieurs, les techniciens et leurs responsables «formaient vraiment une famille». Il cite entre autres responsables qui insistaient sur la formation du personnel, HAFIDI, BAGHDADI, TADRIST et KOUADRI. «Grâce à eux, nos ingénieurs ont été bien formés et ont pu bénéficier de nombreux stages, en Algérie et à l'étranger», souligne M. BADA. Il se rappelle, par ailleurs, la grande mobilisation des ingénieurs du CTC qui a permis de faire face aux désastreuses conséquences des deux séismes que l'Algérie a connu, en 1980 et 2003. «Lors des deux séismes d'EL ASNAM et de BOUMERDES, nous étions, à Ouargla, loin des lieux de la catastrophe mais nous étions tout de même concernés par la grande mobilisation qui a suivi le séisme. Nous avons participé, avec notre équipe d'ingénieurs dépêchés sur les lieux, au travail d'expertise et d'évaluation des dommages post-sismiques», se rappelle-t-il.

A ce propos, l'ancien Directeur de l'Agence d'Ouargla affirme que même dans la région du Sud du pays, la présence du CTC est indispensable, même si le risque sismique est quasiment nul. «Nous devons veiller sur le respect des normes de construction et nous contrôlons toutes les constructions pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences techniques, sur plan et sur chantier».

TEMOIGNAGES

« La Construction du Siège du CTC n'était pas Chose Facile »

M. Rahni Makhlouf est le premier responsable des finances et de la comptabilité du CTC. Bien avant de rejoindre l'organisme, en 1974, il était souvent sollicité par M. KHAOUA, DG du CTC à l'époque, pour régler certains problèmes financiers rencontrés par l'établissement.



RAHNI Makhlouf,
Premier Financier du CTC
Année CTC : 1974 - 1986

En décrochant son diplôme supérieur en sciences financières, M. RAHNI n'hésitera pas à prendre en charge officiellement la fonction de responsable des finances et de la comptabilité de l'organisme.

La première grande opération financière et administrative qu'il géra était celle liée à la construction de l'actuel siège social du CTC sis à Hussein Dey.

« Nos bureaux à l'époque étaient constitués de simples baraques sahariennes posées sur un terrain glissant à la limite de l'actuel jardin de Tunis, en entamant la montée du boulevard M'hamed BOUGARA. Il fallait absolument changer de lieu et M. KHAOUA, alors DG du CTC, s'est battu durement pour acquérir un terrain à Hussein Dey et y construire un siège», témoigne M. RAHNI.



Siège de la Direction Générale :
Chalets préfabriqués au 51, Bd BOUGARA El Biar Alger

Après avoir procédé à l'individualisation du projet au niveau du Ministère de la Planification de l'époque, M. KHAOUA et son responsable financier se sont confrontés aux réticences du Ministère des Travaux Publics qui avait difficilement accepté le lancement des travaux de réalisation du projet.

«La construction du siège n'était pas chose facile, puisque le Ministère nous avait exigés de construire des bâtiments transformables plus tard en logements, le terrain étant situé sur une zone résidentielle », explique M. RAHNI, ajoutant que cette condition a été respectée et un financement d'un peu plus de 9 millions de dinars a été alloué pour réaliser le projet. « C'est la société SORECAL qui s'en est chargée et qui a terminé sa réalisation en une année et demi », précise-t-il encore. Trois autres sièges ont été par la suite réalisés, à savoir ceux des Directions Régionales de Chlef, Oran et Constantine.



S'agissant de la relation qu'il entretenait avec le premier DG du CTC, en l'occurrence M. KHAOUA, Makhlouf RAHNI ne manquera pas de relever les grandes qualités humaines et le haut degré de professionnalisme du DG du CTC :

«C'était un gestionnaire hors pair aux valeurs humaines intrinsèques. Ses ordres étaient toujours formulés sous formes de suggestions, prenant en compte les avis de ses collaborateurs. On comprenait bien qu'il s'agit de directives à suivre. Personnellement, je n'ai jamais entendu de sa part une remarque désobligeante», témoigne M. RAHNI.

TEMOIGNAGES

Et de se rappeler l'un des meilleurs souvenirs qu'il garde de son parcours professionnel au CTC, à savoir celui où il a eu à renégocier, en compagnie de M. KHAOUA, la convention qui liait le CTC à l'établissement français Socotec. « Nous leur avons démontré que la clause de révision du contrat qu'ils nous proposaient était fautive et préjudiciable à notre entreprise et ils ont fini par accepter nos conditions », raconte l'ancien financier du CTC. Il évoquera aussi les négociations qu'il a eu à mener une seconde fois, en 1978, sous la direction du DG M. TEBBAL, lorsque les responsables de la Socotec voulaient imposer des salaires faramineux pour les ingénieurs coopérants travaillant au CTC.

« Là aussi, nous avons dû batailler pour convaincre la Socotec et lui faire accepter nos salaires et non pas ceux qu'elle voulait imposer », souligne l'ancien cadre du CTC. Il ne terminera



pas son récit sans évoquer un autre événement qui l'a marqué personnellement, mais aussi l'ensemble des employés du CTC à l'époque, puisqu'il s'agissait de convaincre les pouvoirs publics du droit des travailleurs à une participation aux résultats de l'entreprise, selon un décret instauré en 1978 par le Président Boumediène: «L'affaire trainait durant plus d'une année et les travailleurs ont finalement pu obtenir une prime qui valait presque trois fois leurs salaires ».

Je profite de cette occasion qui m'est offerte pour rendre un grand hommage à feu MOHAMED KHAOUA fondateur et premier DG du CTC ainsi qu'à Monsieur FAROUK TEBBAL qui lui a succédé à la tête du CTC. Deux grands hommes qui ont marqué ma vie.

CONCEPTION DU LOGO CTC

A la question de savoir comment le LOGO du CTC a été créé, M. Rahni dira qu'à l'époque, il n'y avait pas d'ordinateurs, ni de sérigraphes ou encore d'infographe pour créer un logo plus raffiné.



Et c'est pourquoi Monsieur KHAOUA a opté pour un logo simple représentant un ouvrage d'art, précisément un pont, avec les lettres **C**, **T** et le deuxième **C** à l'envers ».

TEMOIGNAGES

« Les dirigeants de l'époque ont tout fait pour algérianiser le Contrôle technique »

Hacen AYADI, qui a rejoint le CTC en 1977, et qui ne le quittera qu'en 2012, soit après 35 années de service, livre un témoignage empreint d'émotion sur son parcours au sein de cet organisme aussi important que stratégique pour l'Algérie. Il se souvient encore des plus petits détails ayant marqué ses 35 ans de carrière.



Hacen AYADI,
Ancien DG Adjoint au CTC EST
Année CTC : 1977 - 2012

Dans son témoignage sur son parcours au sein du CTC, M. AYADI n'a pas omis de rendre hommage aux anciens dirigeants du CTC, à leur tête le défunt Mohamed KHAOUA, premier Directeur Général de l'Organisme. Il affirme que les premières années n'étaient pas de tout repos. « C'était vraiment très difficile de pouvoir "voler" aux ingénieurs coopérants de la Socotec les secrets du métier de contrôleur de normalisation des risques. Quand il s'agissait de nous orienter ou de parfaire nos connaissances sur le métier, ces coopérants étaient toujours réticents », témoigne M. AYADI. Pour lui et les ingénieurs algériens ayant rejoint le CTC, tout le défi était de réussir à s'imposer devant les ingénieurs français, aidés en cela par le soutien et les encouragements du 1er DG de l'organisme, M. Mohamed KHAOUA qui insistait, à chaque occasion, auprès des ingénieurs algériens sur la nécessité d'assurer la relève. Et de se rappeler qu'à peine quelques années après avoir rejoint le CTC, le pays a connu l'un des plus dévastateurs séismes de son histoire, à savoir celui de Chlef, en octobre 1980. M. AYADI fait remarquer que l'évènement était tout à fait nouveau aux yeux des jeunes

ingénieurs algériens, mais malgré cela, ils ont fait face avec abnégation, en effectuant les enquêtes nécessaires en de telles circonstances.

A la question de savoir quels sont les évènements qui l'ont marqué durant ces 35 années passées au CTC, l'ancien Directeur Général Adjoint évoque d'abord son passage au Centre des Hautes Etudes de la Construction à Paris pour une formation de quelques mois. « Nous n'étions pas les bienvenus dans ce centre, et n'eût été l'insistance de M. TEBBAL, DG du CTC à l'époque, à poursuivre notre formation, nous aurions abandonné et nous serions revenus au pays, tellement les conditions de notre séjour dans ce centre étaient difficiles », raconte M. AYADI.

L'autre évènement qu'il n'est pas d'oublier est celui du tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Boumerdes et sa périphérie, en mai 2003. « J'ai vécu ce séisme avec une grande intensité, car j'étais plus mûr techniquement. Au lendemain de la catastrophe, nous étions déjà sur le terrain et il fallait que nos équipes couvrent toute la région pour évaluer les dégâts du séisme », précise-t-il.

Résumant l'évolution de cet organisme, cinquante années durant, M. AYADI rappelle qu'il y a eu, tout au début la dominance de la Socotec, puis la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est, avant que les dirigeants de l'époque décident de tout faire pour l'algérianiser en entier. « Petit à petit, le CTC est devenu à 100% algérien, avec une politique de formation très pointue. Il a été fractionné, à un certain moment, en 5 structures régionales mais il est redevenu national comme il l'était auparavant », témoigne M. AYADI.

Il ne terminera pas son témoignage sans évoquer le souvenir de Mohamed KHAOUA, 1er DG du CTC, en louant ses qualités humaines et professionnelles. Sa compétence, sa disponibilité à écouter ses cadres et sa fibre patriotique font de Mohamed KHAOUA un dirigeant hors pair, a tenu à témoigner Hacem AYADI avec émotion. « C'est un Monsieur qui m'a profondément marqué. Le voir avec M. TEBBAL parler avec des américains, d'égal à égal, afin d'établir notre propre règlement parasismique, nous rendait tout fiers, et j'ai la chaire de poule à chaque fois que je me remémore cela », conclut Hacem AYADI.

TEMOIGNAGES

« Assurer la relève de Socotec était un grand défi à relever »

Cadre émérite, au long parcours, au sein du CTC, Abderrezak BENCHIHEUB a occupé plusieurs postes de responsabilité dont celui de Directeur Régional Est, de 1984 à 1986, Directeur Général puis Président Directeur Général du CTC-Est, de 1986 à 2015, avant de terminer sa carrière au poste de Directeur Régional Est, de 2015-2021.



BENCHIHEUB Abderrezak
Ancien PDG du CTC EST
Année CTC : 1984-2015

M. BENCHIHEUB raconte dans ce témoignage, avec émotion, certains moments forts de sa riche carrière professionnelle, notamment la période où le CTC a connu sa première restructuration en 1986. Il affirme, à ce propos, que cette décision politique de réorganisation n'a pas touché uniquement le CTC, mais plutôt plusieurs entreprises nationales de l'époque. Cinq structures CTC en ont résulté, en l'occurrence celles du Centre, de l'Est, de l'Ouest, de Chlef et du Sud. Selon lui, cette restructuration a eu certains aspects positifs: comme le fait d'être plus proche des clients et plus rapide à intervenir. Certains points négatifs ont cependant été enregistrés notamment: l'abandon des formations très enrichissantes régulièrement programmées au niveau de la Direction Générale et dont l'encadrement était assuré par des experts étrangers ainsi que l'abandon des inscriptions d'ingénieurs en poste graduation auprès des grandes écoles et des universités européennes.

A noter également l'apparition d'une concurrence préjudiciable à la mission de contrôle entre les 5 nouvelles. Evoquant, la période de démarrage du CTC, l'ex PDG du CTC Est a tenu à rendre un vibrant hommage à son premier Directeur Général, le défunt Mohamed KHAOUA, affirmant être profondément marqué par les qualités humaines et professionnelles de ce «Grand Homme».

«Dès notre première rencontre, j'ai constaté l'importance fondamentale qu'il accordait au recrutement des jeunes compétences. M. KHAOUA se déplaçait en personne au niveau des écoles et des universités à la recherche des meilleurs profils dans les rangs des ingénieurs pour les intégrer au CTC», souligne M. BENCHIHEUB.

Pour lui, le fondateur du CTC a notamment réussi à ramener des coopérants et des compétences de renommée mondiale, tout en accordant une importance capitale au transfert du savoir-faire et à la formation des jeunes. «Au bout de leur 2e année de travail, tous les ingénieurs recrutés par le CTC étaient envoyés à l'étranger pour une formation de post-graduation notamment en France et en Belgique», témoigne M. BENCHIHEUB. Sur le plan humain, «M. KHAOUA était quelqu'un d'extraordinaire. Il était très proches de nous, nous encourageait à prendre des risques calculés et nous aidait pour cela. C'est grâce à l'encadrement qu'il nous a assuré et à la confiance qu'il nous a accordé que nous avons pu mener pleinement notre mission malgré notre jeunesse», ajoute encore M. BENCHIHEUB.

Quant aux défis qu'il fallait relever à cette époque, l'ex PDG du CTC Est, qui était à cette période Directeur d'Agence CTC Annaba, cite deux défis stratégiques :

-Le 1e défi concerne la relève du bureau de contrôle «Socotec». Un défi relevé dans des délais très courts grâce aux recrutements sélectifs, aux formations continues de perfectionnement, mais c'est surtout grâce à l'instauration d'une Direction Technique bien structurée, fortement responsabilisée et en permanence à l'écoute des ingénieurs contrôleurs.

-Le 2e défi porte sur l'accompagnement technique des grands projets industriels lancés durant cette période par l'Etat Algérien. Pour ces méga projets, M. KHAOUA a réussi l'implication des jeunes ingénieurs CTC Algériens au côté d'experts coopérants.

Le transfert technologique enregistré ainsi durant cette période a connu une dimension qualitative et quantitative considérable.

A travers ces défis, «le CTC est devenu un solide partenaire, très écouté par l'ensemble des intervenants dans l'acte de bâtir», tient à préciser M. BENCHIHEUB. Et d'ajouter: «Nous avons lourdement ressenti l'absence de M. KHAOUA, après le tragique accident de la circulation qu'il a eu et qui a prématurément mis fin à sa carrière. Nous en avons énormément souffert».

M. BENCHIHEUB ne terminera pas son témoignage non sans rappeler que le démarrage du CTC a été effectué dans des conditions très difficiles avec des moyens très limités à titre d'exemple : le premier siège du CTC était constitué de quatre modestes baraques installées aux « Tagarins / El biar ». C'est grâce à la notoriété acquise durant cette période que le CTC a pu bénéficier ensuite d'un superbe terrain en plein centre de Hussein Dey.

TEMOIGNAGES

« Nous avons préparé un RPA bien avant le séisme de Chlef »

Avant de rejoindre le Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique (CGS), en 1989, où il occupe à ce jour le poste de chef de division de recherche, réglementation technique et réduction du risque sismique, AMEUR Boualem s'est préalablement forgé à l'ingénierie de la construction parasismique au CTC où il avait chapeauté le département «Sols et Fondations», onze années durant

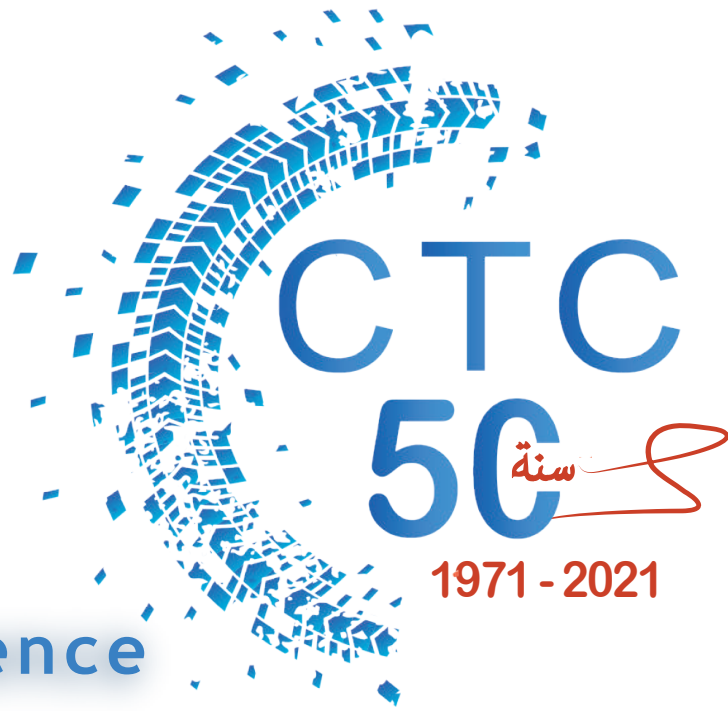


AMEUR Boualem,,
Ancien Ingénieur au CTC
Année CTC : 1977-1989

Dans les années 1970, la réglementation algérienne en matière de sismologie était beaucoup plus technique se rapportant aux études de sol et aux fondations des ouvrages, explique M. AMEUR. Ce n'est qu'après le séisme de Chlef, en 1980, que les décideurs se sont rendu compte de l'urgence d'avoir une réglementation parasismique. «Le séisme de 1980 était le plus violent qu'a connu l'Algérie et l'évènement sismique le plus important en Afrique du nord. C'est là où nous nous sommes retrouvés, pour la première fois, face à une problématique nouvelle», avoue M. AMEUR. Il se rappelle qu'avant ce séisme, à l'occasion de la réalisation d'un important ouvrage stratégique pour le pays, le CTC s'est aperçu que la prise en compte du risque sismique dans les constructions n'était pas obligatoire. «Un bureau d'étude américain nous a, alors, mis en contact avec une université américaine, en Californie, qui s'est chargée d'élaborer une première ébauche de ce qui allait être plus tard le premier Règlement Parasismique Algérien (PRA). Son travail a commencé d'abord par l'évaluation du risque sismique en Algérie, suivi d'un zonage sismique, puis de la réalisation d'une proposition

de règlement parasismique remise au CTC en juin 1978», affirme M. AMEUR. Décidées de se doter d'une réglementation officielle, les autorités publiques ont adopté le document réalisé par les américains, devenu ainsi le premier règlement parasismique d'application obligatoire. La mise en vigueur de ce règlement appelé (RPA - 81) n'a pas été très difficile pour les pouvoirs publics du fait qu'ils étaient pratiquement les seuls à lancer des projets de construction et contrôlaient tout le processus de réalisation. Quelques années plus tard, des constructions privées ont commencé à voir le jour, mais le règlement est resté le même, valable et obligatoire aussi bien pour les constructions publiques que privées, témoigne le spécialiste en ingénierie parasismique.

Parallèlement aux formations qu'il devait assurer au profit des ingénieurs, le CTC a établi une première version du document technique en 1983, suivie à partir de 1988, de la troisième révision où il était question d'adapter la réglementation au contexte national. Il faut savoir à ce propos que ce règlement est revu tous les 10 ans: «La recherche scientifique dans le domaine de la sismologie avance très vite, d'où la nécessité de réviser régulièrement la réglementation, de l'actualiser et de l'adapter aux nouveautés en la matière», souligne M. AMEUR. Et de préciser que la révision de 1999 a eu lieu dans le but d'introduire la méthode dynamique dans le calcul des structures et de profiter aussi des avantages de l'informatique et des logiciels adaptés aux calculs sous l'effet du séisme. Une troisième révision est intervenue sur le règlement, en 2003, suite au séisme de Boumerdes où des enquêtes ont été effectuées sur le site de la catastrophe «pour tirer les leçons et appore les corrections nécessaires au PRA en vigueur», explique encore le spécialiste. En 2010, un autre travail de révision a été entamé et «une nouvelle version du règlement parasismique aura lieu bientôt», affirme M. AMEUR. Selon lui, ces révisions doivent être régulières, bien qu'il soit «difficile de suivre l'évolution de la recherche dans ce domaine devenu compliqué car utilisant des moyens technologiques avancés n'épargnant aucun détail du phénomène sismique, le plus petit soit-il».



Compétence

Technicité

Crédibilité

كفاءة

تقنية

مصداقية



الرقابة التقنية في خدمة الجودة في البناء

بتاريخ 1971 وخلافتها للمساعدة التقنية الأجنبية، لم تتوقف المؤسسة عن دعم تطوير قطاع البناء على كافة المستويات، ضمن مهامها القانونية والمبادئ التوجيهية التي كلفت بها من طرف السلطات العليا للبلاد، على مدار العقود الخمسة الماضية من تأسيسها، أحرزت المؤسسة تقدماً كبيراً فقامت ببناء سمعتها وثبتت قيمها النبيلة كمنظمة تضمن جودة البناء، وترافق السلطات والمواطنين أثناء الكوارث الطبيعية التي تعرضت لها بلادنا عبر مختلف المراحل السابقة، يتعين علينا تقييم جميع الإجراءات والإنجازات التي ميزتها خلال الفترات السابقة مع الإشادة بكل من شارك في استمرار المؤسسة ورفقيها.

فالمساندة التقنية من طرف المؤسسة واضحة طوال دورة حياة المشاريع التنموية التي مست جميع القطاعات كضامن للجودة في عملية البناء، والمساعدة في تحسين الأداء من خلال تقييم الأخطار التقنية والتقليل منها، والمساهمة في الوقاية من النقائص التقنية التي قد تطرأ أثناء الإنجاز، مع رصد التطورات التقنية والتكنولوجية والاستلهام من الاتجاهات العالمية، لتؤهل نفسها للقيام بالأدوار الطلائعية في قطاع البناء.

و بلوغ الريادة في التفتيش و القياس و المساعدة و المشورة و التدريب.

إن أهم التحديات التي يفرضها الوقت الراهن هو المساهمة الجادة من طرف المؤسسات في التطوير التقني وإعداد الفرد القادر على اكتساب المعرفة والتعامل معها، حيث أن مجتمع المعرفة يتطلب من المؤسسات تقديم اهتماماً متزايداً بوظيفة البحث العلمي وتطوير المعرفة في تخصصات تحتاجها المجتمعات لتحقيق تنميتها المستدامة، حيث يعلمنا التاريخ أن تطور الحضارات يكون بتواصل العلم وبتجديد المعرفة.

تعتبر الهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء من المؤسسات الرائدة في البلاد، التي تسهر على تطبيق المعايير التنظيمية لسلامة المنشآت وحماية الساكنة، وهي مهمة راقية ونبيلة تنطلق من القيم الراسخة للمؤسسة (CTC) (كفاءة - تقنية - مصداقية)، حيث تعد أنظمة الرقابة وإدارة المخاطر الأساس المتين للتسيير الراشد وضمان الجودة في عالم اليوم، أين أصبح عدم التحكم في نوعية الإنجاز وفساد المعايير أهم معرقل لكفاءة الخدمات العمومية التي تقوض الثقة في مؤسسات الدولة.

منذ إنشاء الهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء





سيتم إطلاق عدة برامج وتعميمها على نطاق واسع في مجالات اللوائح التقنية، والجودة المطبقة على تصميم وإنجاز الأعمال، وتقنيات إدارة مشاريع البناء...

إن رفع مستوى الوعي بإجراءات التنمية المستدامة في قطاع البناء (التحكم في جودة المعدات، والجودة البيئية...) سيشغل برنامجاً كبيراً.

بالتالي، تم الإعلان عن افتتاح الحدث اعتباراً من من 29 ديسمبر 2021 وستمتد الأنشطة طوال عام 2022، وفقاً للجدول الزمني المسطر من قبل المديرية العامة.

و في هذا الصدد تتلقى كل الهياكل المعنية في المؤسسة، الدعم بالوسائل والوسائط الاتصالية المناسبة لتقديم مساهمة فعالة في نشر الملصقات والتوزيع الرقمي للنماذج المصممة للاحتفال بالذكرى الخمسين.

بعيداً عن الجانب التنظيمي بمساهمة الجميع في نجاح الخمسينية، من المهم ملاحظة أن الإجراء الذي تم اتخاذه ليس غاية في حد ذاته وأن هذا الاحتفال ليس سوى نقطة توقف يسمح للهيئة بمراجعة نصف قرن من الوجود.

يتعلق الامر بالعودة إلى الجذور للإستعداد القيم التي سادت عند إنشائها .

ملموسة يجب أخذها بعين الاعتبار في أي إجراء يسجل ضمن سياسة الحد من المخاطر الكبرى.

سيتم تنشيط محاضرات علمية وتقنية طوال هذه التظاهرة من قبل العديد من الخبراء والعلماء لفائدة المشاركين، الذين يمثلون معظم المتدخلين الرئيسيين في عملية البناء. وبالتالي، لن يكون هذا اليوم غاية في حد ذاته، بقدر ما هو محطة لتظاهرة سنوية تدور حول محورين رئيسيين:

"سنة من تكريم الرواد المؤسسين
للهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء"

"سنة من تعبئة المواطنين"

ومن المؤكد أن السنة ستخصص أيضاً للتكنولوجيا والخبرة المطبقة في البناء، وأن وكالات المؤسسة ستعمل طوال عام 2022 على مستوى التراب الوطني من خلال الفعاليات والأنشطة المحلية التي تثير اهتمام أصحاب المشاريع، المراكز الجامعية، مكاتب الدراسات ومؤسسات الانجاز، وغيرها...

الذكرى الخمسون للهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء

29 ديسمبر 1971 – 29 ديسمبر 2021

إنها رحلة طويلة يتعين علينا فيها تقييم جميع الإجراءات والإنجازات التي ميزتها ونشيد بكل من شارك في هذا المسعى.

هذه الخمسين عامًا من البناء تشكل عملاً جماعياً قامت من خلاله المؤسسة بكامل دورها كضامن للجودة في عملية البناء.

وبهذه المناسبة، تعلن المديرية العامة رسمياً أن سنة 2022 هو سنة الحدث الخاص بالهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء، حيث تنظم بهذا الصدد لقاءً دولياً برعاية السيد وزير السكن والعمران والمدينة.

هذا الحدث سيقام تحت شعار "CTC ، مسار، خبرة وابتكارات"، سيكون فرصة لمراجعة تطور الهيئة فيما يتعلق ببيئتها التقنية والاقتصادية والمؤسسية والتنظيمية.

كما يمكننا من استثمار التجارب الحية والدروس المستفادة من الأحداث الماضية، والتي تشكل مساهمة

1971 ، تاريخ إنشائها، مع مهمة رئيسية تتمثل في تقييس مخاطر البناء لمدة عشر سنوات وفقاً لقانون التأمين، شهدت الهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء توسيع مهمتها الرقابية تدريجياً لتشمل جميع أجزاء البناء (C.E.T و C.E.S)، خبرة المباني القائمة والمهام الأخرى ذات المصلحة العامة، من خلال المشاركة بطريقة حاسمة في حركية جودة الإنشاءات. على مدى العقود الخمسة الماضية، أحرزت المؤسسة تقدماً كبيراً.

2021 ، بعد 50 عامًا من وجودها، من الواضح أن الهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء قد خضعت لتحديث حقيقي مكّنها من اتخاذ زخم تطويري كبير بتعزيز سمعتها القوية التي تم تشكيلها في مجال الرقابة التقنية للمنشآت.

تعمل الهيئة الوطنية للرقابة التقنية للبناء اليوم من خلال فرعين:

* الرقابة التقنية للبناء، من خلال خمس مديريات جهوية،

* ومديرية وطنية للتشخيص والخبرة، موزعة في أنحاء التراب الوطني من خلال وكالاتها البالغ عددها 53 وكالة و 16 مركز خبرة.

في 29 ديسمبر 2021، أطفأت المؤسسة شمعتها الخمسين.



«Un savoir avéré dans la
Normalisation des Risques
et le Diagnostic & Expertise
dans le secteur de la
Construction»

NUMÉRO SPÉCIAL



CTC
50 ans

1971 - 2021

*Un Demi
Siècle d'Existence*

- ▶ Engagement constant pour la qualité des constructions
- ▶ Sécurité & confort des occupants

LE CTC, UNE ENTREPRISE CITOYENNE